

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2014****Date de convocation** : 13 mai 2014

Le 13 mai 2014, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**Etaient présents** : Michel COLAS, Michel ROBERT, Christophe GOURICHON, Marie-Claude GUILLOT, Marie SALLÉ, Marie-Jo PERTUE, Christian BONFANTI, Christine CHAUVEAU, Pascal FERRAND, Médy COTTET, Alain PHILIPPE, Nathalie HUBERT, Karen TONNELIER

**Etaient absents excusés** : Claude LEGUILLON qui a donné pouvoir à M. COLAS, Yannic ROBIN a donné pouvoir à Marie-Claude GUILLOT

**Etait (ent) absent (s)** : /

**Secrétaire de séance** : Christophe GOURICHON

Le procès-verbal de la réunion du 14 avril 2014 a été adopté à l'unanimité des présents.

34/2014

**CONSTITUTION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Il ajoute que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

	<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
	<b>Domiciliés dans la commune</b>	
1	ROBERT Michel	CHAUVEAU Christine
2	PERTUE Marie-Jo	GUILLOT Marie-Claude
3	GOURICHON Christophe	FERRAND Pascal
4	SEPTANS Joseph	HUBERT Nathalie
5	DROUET Philippe	MICHEL Philippe
6	BOISTAULT Martine	FRÉMY Jean-Claude
7	THIOU Claude	LETHEULE Jean-Pierre
8	PORTA Marie-Claire	SALLÉ Marie
9	GRAVELEAU Jacques	COTTET Médy
10	VERSTRAETE René	PHILIPPE Alain
	<b>Domiciliés en dehors de la commune</b>	
11	DEGNAUCOURT Alain	PAPIN Christian
	<b>Propriétaires de bois</b>	
12	GASNIER Jacques	SEPTANS Dominique

**SIEML : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR UNE OPERATION DE DEPANNAGE**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**ARTICLE 1**

La commune de SOULAINES SUR AUBANCE, à l'unanimité des présents, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante :

- travaux de : dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
- montant de la dépense : 125.90 € TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML : 94,43 € TTC

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML.

**ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 3**

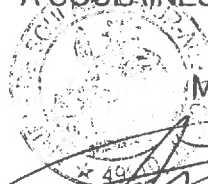
Le Président du SIEML,

Le Maire de la commune de Soulaines sur Aubance

Le Comptable de la commune de Soulaines sur Aubance

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 20 mai 2014

  
Le Maire,  
Michel COLAS  
